



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

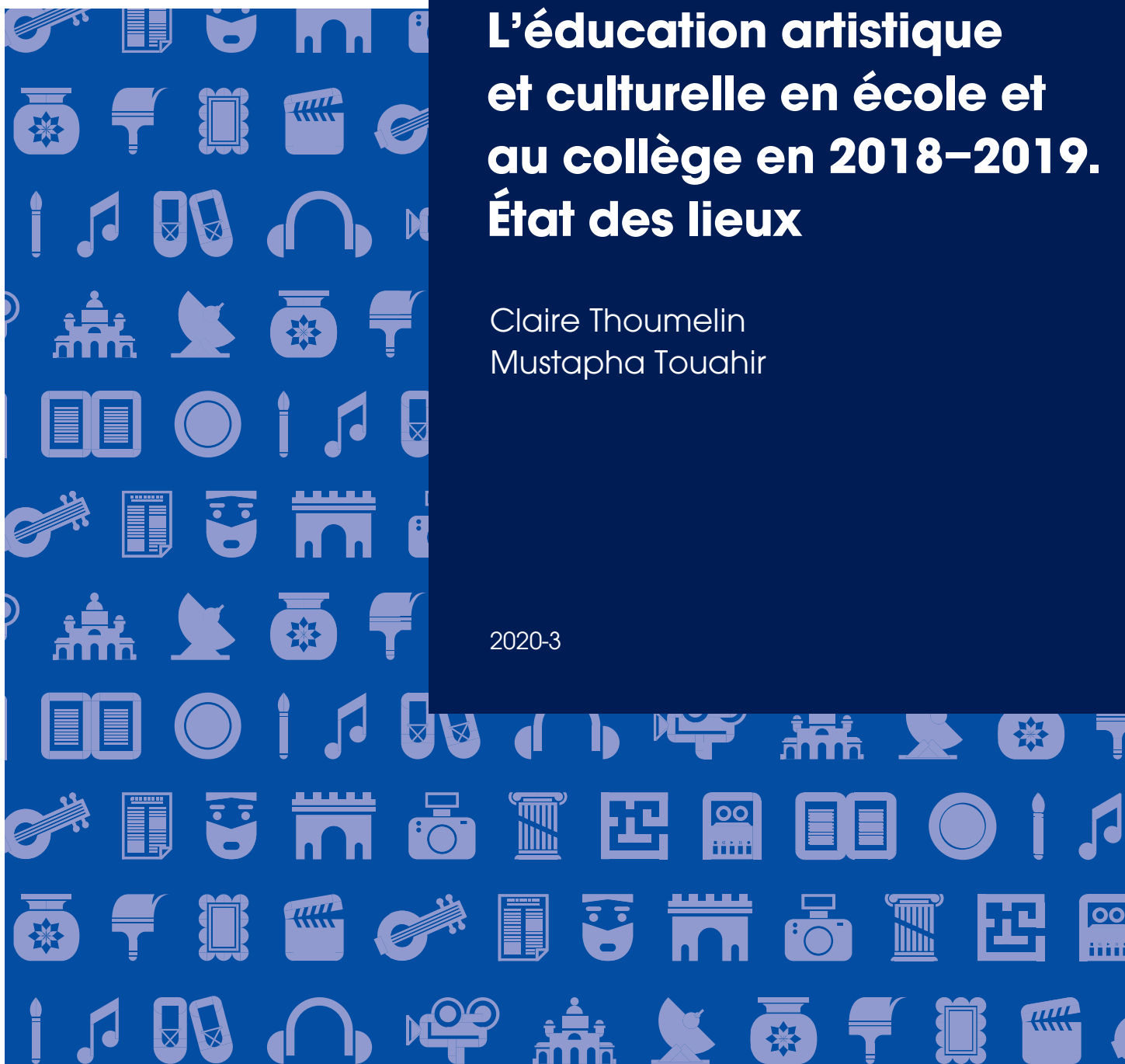
Culture

Chiffres

L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018–2019. État des lieux

Claire Thoumelin
Mustapha Touahir

2020-3



L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019

État des lieux

Claire Thoumelin*, Mustapha Touahir**

Au cours de l'année 2018-2019, près de trois élèves sur quatre ont bénéficié d'au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : 80 % dans le premier degré et 59 % dans les collèges. Cette part est stable par rapport à l'année précédente.

Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment au nombre d'élèves, à leur profil social, à la présence ou non d'un coordinateur ou d'un référent à l'éducation artistique et culturelle.

Outre les actions et projets d'éducation artistique et culturelle, la plupart des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec celle-ci (sortie culturelle, rencontre avec un artiste, clubs, etc.). Plus de huit écoles et neuf collèges sur dix sont engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel.

À la différence du premier degré, les collèges se distinguent par une surreprésentation des filles dans certaines activités comme les clubs de danse, de théâtre ou les chorales.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 63 % des écoles et 92 % des collèges proposent l'activité chorale, soit une hausse (respectivement de plus 7 points et plus 8 points) par rapport à l'année précédente.

Enfin, les domaines mobilisés pour les projets EAC sont, à l'école, fortement dominés par la musique, le chant et les arts plastiques tandis qu'au collège la diversité est plus grande.

* Claire Thoumelin est chargée d'études au ministère de la Culture.

** Mustapha Touahir est statisticien à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Au cours de l'année 2019, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture se sont associés pour renouveler l'enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif des écoles et des collèges, destinée à connaître l'offre scolaire en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) et à décrire la nature des projets. Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2018-2019.

Structure de l'offre de l'éducation artistique et culturelle à l'école primaire et au collège

Un premier volet de l'enquête « Mise en œuvre de la politique de l'EAC » interrogeait les directeurs d'école et les chefs d'établissement de collège sur la manière dont l'éducation artistique et culturelle est organisée au sein des établissements scolaires, la part d'élèves bénéficiaires d'actions ou de projets d'EAC ou encore le type d'activités, clubs, rencontres proposés au sein des établissements scolaires. La partie qui suit présente leurs réponses.

Près de trois élèves sur quatre ont bénéficié d'au moins une action ou un projet d'éducation artistique et culturelle

Les actions et projets relevant de l'éducation artistique et culturelle (voir « Méthodologie », p. 18) concernent 73 % de l'ensemble des collégiens et des écoliers. La part d'élèves touchés n'est pas significativement différente de celle observée un an auparavant, au cours de l'année scolaire 2017-2018 (75 %). Elle est sensiblement plus élevée dans le premier degré (80 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action ou un projet de ce type) qu'au collège, où cette proportion est de 59 % (tableau 1).

L'importance relative de l'EAC dans le premier degré ne se lit pas uniquement dans la part d'élèves touchés. Le nombre de projets pour 100 élèves présente, lui aussi, des différences avec le collège. En école maternelle et primaire, le nombre de projets pour 100 élèves est de 3,2; en collège, il est de 1,8. Un tel écart suggère que non seulement les écoliers sont plus souvent touchés que les collégiens par les actions et projets d'éducation artistique et culturelle mais que, de surcroît, les élèves qui en bénéficient sont concernés par davantage de projets.

Tableau 1 – Part d’élèves bénéficiaires d’au moins une action ou un projet en lien avec l’éducation artistique et culturelle, années scolaires 2017-2018 et 2018-2019

En %

	École	Collège	Ensemble
2017-2018	82	62	75
2018-2019	80	59	73

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.
 Note de lecture : au cours de l’année scolaire 2018-2019, 80 % des enfants scolarisés dans le premier degré (école) ont bénéficié d’une action d’éducation artistique et culturelle, c’était le cas de 82 % d’entre eux en 2017-2018.

Source : DEPP, ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

Des disparités d’offre liées aux profils des établissements scolaires

La proportion d’élèves participant aux actions et projets d’éducation artistique et culturelle est notamment liée au profil des établissements scolaires. Les écoles de petite taille (c’est à dire de moins de 80 élèves) parviennent à toucher 87 % de leurs élèves contre 80 % pour les écoles les plus grandes. Pour ces écoles de petite taille, le nombre de projets rapporté à 100 élèves atteint 5,6 (contre 1,8 pour les écoles de plus de 160 élèves). De même, les écoles rurales, en moyenne plus petites, touchent proportionnellement, par leurs actions et projets d’éducation artistique et culturelle, davantage d’élèves que les écoles en milieu urbain.

Au collège également, les établissements dans lesquels les actions et projets d’éducation artistique et culturelle concernent la plus forte proportion d’élèves sont généralement d’effectifs réduits. La part d’élèves touchés est ainsi de 71 % pour les collèges comptant moins de 300 élèves, soit 15 points de plus que pour les collèges de plus de 500 élèves.

Les collèges les plus favorisés socialement (dernier quartile de l’indice de position sociale [voir définition p. 18, dans l’encadré « Méthodologie »]) sont moins concernés par l’EAC : dans ces établissements, 50 % des élèves bénéficient d’au moins une action ou un projet contre 63 % en moyenne dans les autres collèges. En éducation prioritaire, 63 % des collégiens sont touchés par au moins une action ou un projet d’éducation artistique et culturelle, contre 58 % hors zone d’éducation prioritaire. Par rapport à l’année précédente, la proportion d’élèves touchés en éducation prioritaire a progressé de 8 points.

Il existe également des disparités dans l’organisation et le pilotage de l’éducation artistique et culturelle au sein des écoles et des collèges. Les écoles sont moins souvent dotées d’un coordinateur de l’éducation artistique et culturelle. Plus d’une école sur trois en a un – il s’agit, dans plus de huit cas sur dix, du directeur d’école – tandis que deux tiers des

collèges ont un référent d'éducation artistique et culturelle – et dans trois quarts des cas, celui-ci est professeur documentaliste, professeur de lettres ou professeur d'arts plastiques.

Cette disparité d'organisation de l'éducation artistique et culturelle influe sur la part d'élèves touchés dans le premier degré comme dans le second degré. Dans les écoles où un enseignant assure la coordination des actions et projets d'EAC, 85 % des élèves bénéficient d'une action ou projet, contre 77 % dans les écoles sans coordinateur. Il en est de même dans les collèges (61 % pour les établissements dotés d'un référent contre 55 % pour les autres collèges).

Des activités d'éducation artistique et culturelle présentes dans presque tous les établissements

Au-delà des projets d'éducation artistique et culturelle proposés aux élèves, les directeurs d'école et principaux de collège ont également été interrogés sur les activités organisées dans leur établissement. Ces activités, en lien avec l'éducation artistique et culturelle, ne s'insèrent pas toujours dans le cadre d'un projet ou d'une action identifiée comme telle et les étudier permet d'appréhender l'éducation artistique et culturelle sous un autre angle.

La plupart des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle. Parmi ces activités, ce sont les sorties ou visites culturelles qui sont les plus répandues à l'école comme au collège (respectivement dans 90 % et 98 % des cas). En école, les ateliers de pratiques artistiques et les chorales sont proposés dans plus de six écoles sur dix. Au collège, les chorales, les voyages scolaires à dimension culturelle ou artistique, tout comme les rencontres avec des artistes ou avec des professionnels de la culture concernent plus de sept établissements sur dix. À l'opposé, certaines activités particulièrement rares sont proposées par moins de 5 % des établissements scolaires : ce sont notamment, pour les écoles, les clubs de jeu vidéo, les clubs mathématiques, les résidences de professionnels de la culture, les orchestres, les clubs d'écriture, les clubs scientifiques et les clubs multimédias, et pour les collèges, les clubs de jeu vidéo.

Entre les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, la part d'écoles organisant des clubs a diminué : c'est en particulier le cas des clubs d'arts plastiques, de jeux de société, de danse et de théâtre qui baissent de 8 points au moins (tableau 2)¹.

1. Dans ce qui précède, l'offre proposée par les collèges et les écoles a été décrite en indiquant la part d'entre eux qui proposent une activité donnée. Une autre approche consisterait à décrire l'offre du point de vue des élèves, en particulier la part d'élèves scolarisés dans une école ou un collège proposant cette activité. Avec cette approche, les constats relatifs aux évolutions des indicateurs sont similaires.

Tableau 2 – Part des établissements proposant chaque type d'activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2018-2019

En %

	École	Collège
Sorties ou visites culturelles	90	98
Ateliers de pratique artistique	68	66
Chorale	63	92
Rencontres avec un ou des artistes	57	89
Accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement	53	60
Rencontres avec un ou des professionnels de la culture	52	78
Voyage à dimension culturelle ou artistique	35	81
Galerie d'établissement	26	22
Média (journal, radio, etc.)	14	57
Club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)	13	41
Club de jeux de société	11	50
Résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	9	21
Club danse	7	32
Club théâtre	7	59
Club multimédia ou audiovisuel	3	20
Résidence de professionnels de la culture	3	5
Club scientifique	2	37
Club d'écriture	2	28
Orchestre	2	30
Club mathématique	1	22
Club de jeux vidéo	0	3
Ciné-club	Sans objet	19

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.
 Note de lecture : en 2018-2019, 90 % des écoles déclarent avoir proposé une ou des sorties ou visites culturelles durant l'année scolaire.

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

Une offre d'activités diversifiée

Les écoles organisent en moyenne cinq activités d'éducation artistique et culturelle différentes et les collèges en moyenne dix. Cette variation est logiquement liée aux effectifs d'élèves. De fait, si l'on rapporte cette offre au nombre d'élèves, la perspective est différente : on compte six activités différentes pour 100 élèves dans les écoles et trois dans les collèges. Autrement dit, les écoliers bénéficient d'une diversité d'offre d'activités plus importante que les collégiens.

Dans les écoles, le nombre d'activités différentes proposées est lié à la présence d'un coordinateur de l'éducation artistique et culturelle (les

écoles possédant un coordinateur EAC proposent 1,3 fois plus d'activités différentes que les écoles sans coordinateur) et au type de territoire (les écoles urbaines proposent 1,2 fois plus d'activités différentes que les écoles rurales). Des écarts plus forts et inversés apparaissent si l'on ramène le nombre d'activités différentes à 100 élèves : les élèves des écoles de petite taille bénéficient ainsi d'une diversité d'offre d'activités 4 fois plus importante que ceux des écoles de grande taille et les élèves des écoles rurales disposent d'une offre 2 fois plus importante que ceux des écoles urbaines. Dans les écoles, le fait de relever de l'éducation prioritaire est sans effet sur le nombre d'activités différentes proposées. Mais si l'on rapporte cette offre d'activités différentes à 100 élèves, on observe que les écoles hors éducation prioritaire en proposent 1,6 fois plus. Le constat est le même lorsque la comparaison porte sur les seules écoles urbaines.

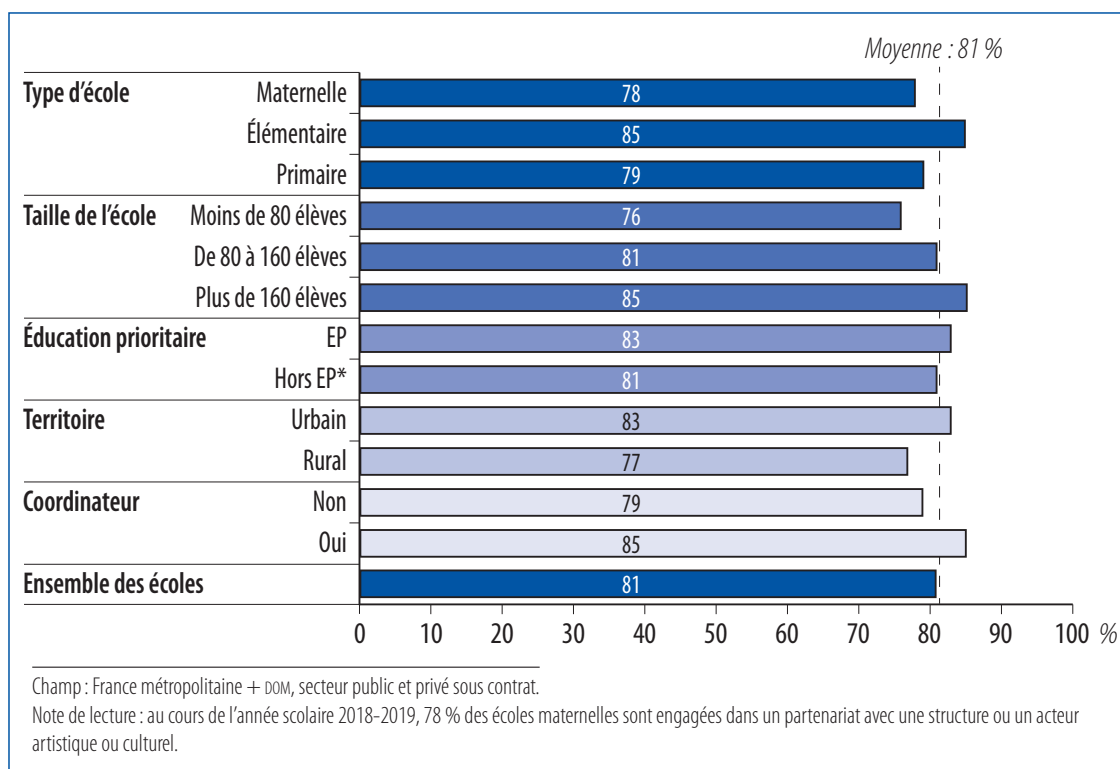
Au collège, ce sont les établissements de grande taille qui proposent le plus grand nombre d'activités différentes (1,2 fois plus par rapport aux collèges de petite taille). Mais, comme en école, si l'on ramène ce nombre d'activités différentes proposées à 100 élèves, des variations plus fortes et de sens inverse s'observent : ainsi, ce sont les collèges de petite taille qui en proposent davantage (3,5 fois plus). Cette diversité de l'offre pour 100 élèves varie également en fonction du secteur (les collèges privés, généralement plus petits, en proposent 1,7 fois plus que les collèges publics) et du territoire (les collèges les plus éloignés des centres urbains, également plus petits en règle générale, proposent 1,6 fois plus d'activités différentes que les collèges les moins éloignés [voir « Indice d'éloignement » p. 19, dans l'encadré « Méthodologie »]). L'appartenance à l'éducation prioritaire ne fait pas varier le nombre d'activités différentes proposées même lorsqu'on les rapporte à 100 élèves.

Des partenariats fréquents avec des structures ou acteurs culturels

Les partenariats pour la mise en place de ces activités sont fréquents ; ils concernent huit écoles et neuf collèges sur dix. Ils sont plus répandus dans les écoles de grande taille (+ 9 points par rapport aux écoles de petite taille), dans les écoles élémentaires (+ 7 points par rapport aux écoles maternelles) ou dans celles situées en milieu urbain (+ 6 points). Par ailleurs, la présence d'un coordinateur de l'éducation artistique et culturelle est positivement corrélée à l'existence de partenariats (+ 6 points également, graphique 1). Au collège, les partenariats sont notamment plus fréquents dans le secteur public (+ 11 points par rapport au secteur privé, graphique 2).

Plus de quatre écoles sur dix sont engagées dans un partenariat avec un musée ou lieu d'exposition, plus d'une sur trois avec une

Graphique 1 – Part des écoles engagées dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel en 2018-2019



Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

bibliothèque ou médiathèque et une sur quatre avec des artistes ou collectifs d'artistes, avec des cinémas ou avec des salles de spectacles.

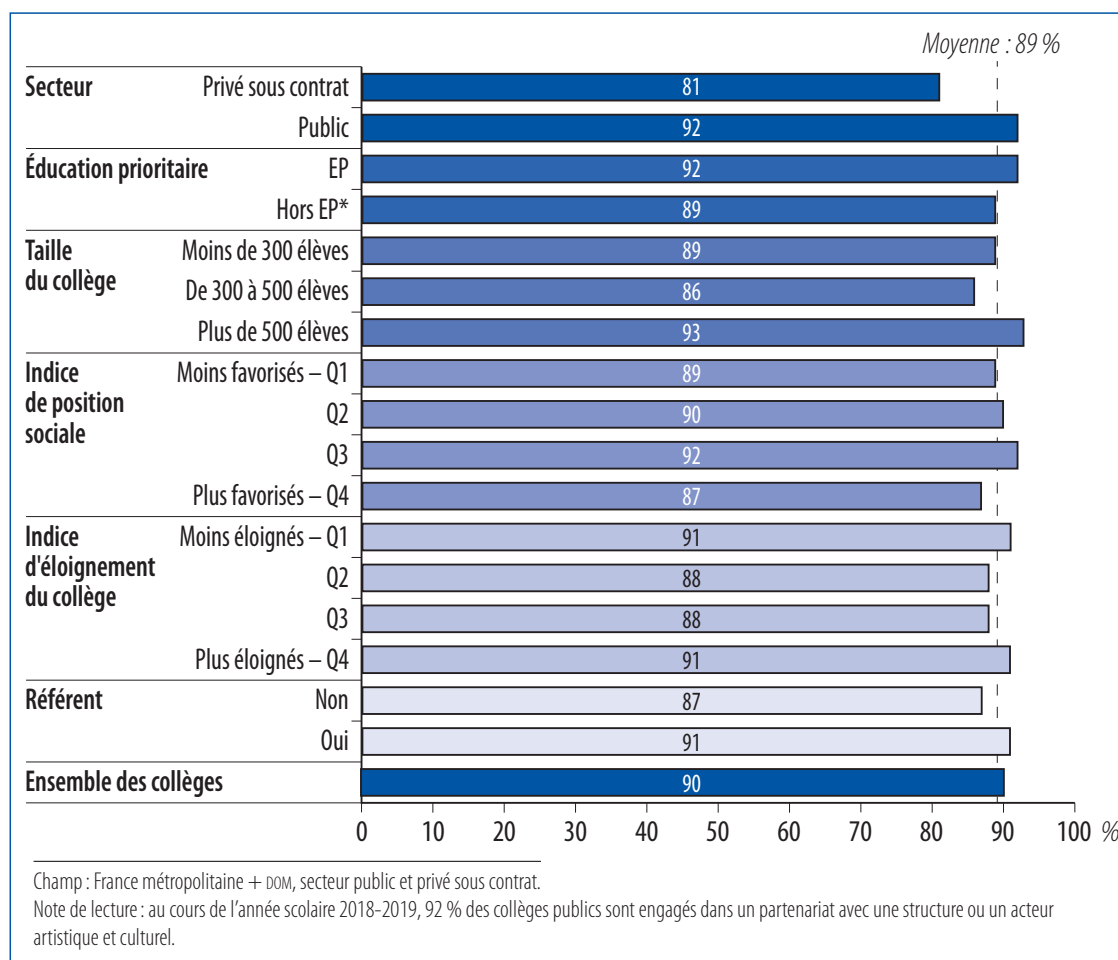
Près d'un collège sur deux déclare un partenariat avec un musée ou un lieu d'exposition, quatre sur dix avec une bibliothèque ou une médiathèque, un artiste ou collectif d'artistes, une compagnie de théâtre ou de danse ou une salle de spectacles, et un sur trois avec une salle de cinéma (tableau 3)².

Dans les écoles, les activités qui sont le plus souvent organisées en partenariat sont la résidence d'artiste ou de collectif d'artistes ou de professionnels de la culture ainsi que la rencontre avec un ou des artistes ou des professionnels de la culture (dans plus de sept écoles sur dix).

Au collège, les activités qui sont le plus souvent organisées en partenariat sont la résidence d'artiste ou de collectif d'artistes et la rencontre avec un ou des artistes (dans plus de sept collèges sur dix). En général, l'organisation de clubs suppose moins souvent la contractualisation de partenariat avec des structures culturelles. Les

2. Il est possible de décrire les partenariats du point de vue des élèves en commentant la part d'enfants scolarisés dans un établissement en partenariat avec des structures ou acteurs culturels. Cette approche donne des résultats analogues à ceux présentés ci-dessus.

Graphique 2 – Part des collèges engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel en 2018-2019



Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

clubs les plus fréquemment organisés en partenariat sont le club théâtre et l'orchestre (dans les deux cas, un sur trois est organisé en partenariat avec une structure culturelle).

L'éducation artistique et culturelle au prisme de la mixité

L'enquête permet de connaître, pour chacune de ces activités, la répartition des élèves selon leur sexe. Dans le premier degré, où une activité réunit en moyenne 90 élèves (un grand nombre d'entre elles associent de fait tous les élèves d'une école), la répartition entre filles et garçons est équilibrée. On compte ainsi autant de filles que de garçons qu'il s'agisse de l'activité chorale ou média (journal, radio, etc.). En effet, la participation des élèves à ces activités ne repose pas sur le volontariat.

La situation est différente au collège où deux types d'activités se distinguent : d'une part, les activités non électives (sorties ou visites culturelles, rencontres avec des artistes, voyages scolaires, rencontres

Tableau 3 – Partenaire d’action artistique et culturelle des écoles et des collèges en 2018-2019

En %

Partenaire	École	Collège
Musée, lieu d’exposition	42	47
Bibliothèque, médiathèque	35	40
Cinéma	27	32
Artistes ou collectif d’artistes (musicien, chanteur, plasticien, designer, photographe, vidéaste, etc.)	26	40
Salle de spectacles	25	37
Monument historique	21	29
Conservatoire ou école de musique, de théâtre ou de danse	20	21
Compagnie de théâtre ou de danse	18	39
Centre culturel	13	21
Auteur ou collectif d’auteurs (écrivain, scénariste, auteur de bande dessinée, etc.)	7	21
Compagnie de cirque, d’arts de la rue	7	7
Centre d’art, fonds régional d’art contemporain	5	12
Orchestre	4	11
Ludothèque	4	5
Métier d’art (céramiste, vitrailiste, facteur d’orgue, etc.)	3	4
Centre d’archives	2	11
Radio, journal local ou autre média	1	13
Entreprise culturelle (jeux vidéo, restauration du patrimoine, etc.)	1	4
Fondation (mécénat privé)	0	3

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.
 Note de lecture : au cours de l’année scolaire 2018-2019, 42 % des écoles et 47 % des collèges déclarent un partenariat avec un musée ou lieu d’exposition.

Source : DEPP, ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

avec des professionnels de la culture, etc.), qui concernent plusieurs groupes ou classes si l’on en juge par le nombre moyen d’élèves concernés (en moyenne 130), et, d’autre part, les activités électives (chorales et l’ensemble des clubs ou ateliers thématiques), qui s’organisent en général sur la base du volontariat, au sein de groupes de taille plus réduite (la plupart des clubs et ateliers rassemblent environ 25 élèves). Si les premières s’effectuent selon le principe de la mixité scolaire, dans les secondes, la répartition sexuée peut varier significativement. Ainsi, les clubs de danse sont composés à 85 % de filles, les chorales à 70 %, les clubs théâtre à 65 %, tandis que les clubs de jeux vidéo comptent une majorité de garçons. Certains clubs accueillent des groupes mixtes : c’est le cas des ciné-clubs, des clubs multimédias ou audiovisuels et des clubs de jeux de société mais aussi

Tableau 4 – Nombre moyen d'élèves et part de filles par activité en 2018-2019

Unités et %

	École		Collège	
	Nombre moyen d'élèves par activité	Part de filles (%)	Nombre moyen d'élèves par activité	Part de filles (%)
Résidence d'artiste ou de collectif d'artistes	80	51	71	59
Voyage à dimension culturelle ou artistique	68	51	95	50
Chorale	108	50	36	70
Ateliers de pratique artistique	87	50	47	55
Rencontres avec un ou des professionnels de la culture	91	50	109	52
Sorties ou visites culturelles	98	50	199	52
Galerie d'établissement	96	50	227	51
Résidence de professionnels de la culture	89	49	82	59
Rencontres avec un ou des artistes	78	49	95	54
Accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement (spectacle, exposition)	109	49	160	52
Média (journal, radio, etc.)	72	48	34	58
Club danse			26	85
Club théâtre			25	65
Club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)			26	60
Club d'écriture			25	58
Orchestre			28	55
Club mathématique			44	52
Club de jeux de société			50	50
Ciné-club			58	49
Club scientifique			26	49
Club multimédia ou audiovisuel			29	47
Club de jeux vidéo			24	39

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.
 Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, dans le premier degré, l'activité chorale bénéficie en moyenne à 108 élèves dont 50 % de filles. Au collège, l'activité touche 36 élèves en moyenne dont 70 % sont des filles.

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

des clubs scientifiques et mathématiques (tableau 4). On peut noter que les clubs mathématiques et scientifiques, électifs, sont mixtes : ce résultat peut surprendre dans la mesure où les carrières scientifiques, à partir des études supérieures, sont plutôt masculines, bien que les filles obtiennent jusqu'au bac des résultats meilleurs en sciences que les garçons³. Pour le comprendre, il faut adopter une approche relativiste :

3. Voir Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET, *Quoi de neuf chez les filles ?*, Paris, Nathan, 2007.

les filles sont plus investies dans tous les clubs périscolaires, mais leur supériorité numérique est relativement moindre dans les clubs de sciences et mathématiques, ce qui pourrait corroborer un moindre investissement des filles dans la science⁴.

Plus de chorale en 2018-2019 que l'année scolaire précédente

Au cours de l'année 2018-2019, 63 % des écoles et 92 % des collèges proposent une chorale, ce qui correspond à une progression par rapport à l'année précédente, puisque en 2017-2018, seulement 56 % des écoles et 84 % des collèges en organisaient une. Dans 85 % des écoles et près de 95 % des collèges qui la proposent, la chorale était déjà présente l'année précédente.

En 2018-2019, la part d'écoles proposant la chorale a donc augmenté mais il reste des écarts importants en fonction des caractéristiques des établissements : l'activité chorale est plus souvent proposée dans les écoles de grande taille (+ 26 points par rapport aux établissements de petite taille), situées en milieu urbain (+ 22 points), en présence d'un coordinateur EAC (+ 19 points) et en éducation prioritaire (+ 10 points) (tableau 5).

Tableau 5 – Part des écoles proposant la chorale en 2018-2019

En %

Type d'école	Maternelle	60
	Élémentaire	64
	Primaire	64
Taille de l'école	Moins de 80 élèves	49
	De 80 à 160 élèves	65
	Plus de 160 élèves	75
Éducation prioritaire	EP	72
	Hors EP	62
Territoire	Urbain	71
	Rural	49
Coordinateur	Non	56
	Oui	75
Ensemble des écoles		63

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.
 Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 60 % des écoles maternelles proposent l'activité chorale.

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

4. Christine DÉTREZ et Claire PILUSO, « La culture scientifique, une culture au masculin ? », in Sylvie Octobre (sous la dir. de), *Questions de genre, questions de culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », 2014.

Dans les collèges, le développement des chorales s'observe particulièrement dans des catégories d'établissements auparavant moins disposés à accueillir cette activité : établissements en éducation prioritaire et/ou de petite taille. Les écarts en fonction du type d'établissement se sont donc fortement réduits par rapport à l'année scolaire 2017-2018. Les collèges publics restent néanmoins plus souvent dotés de chorale (+ 12 points par rapport aux collèges privés) (tableau 6).

Tableau 6 – Part des collèges proposant la chorale en 2018-2019

En %

Secteur	Public	95
	Privé sous contrat	83
Éducation prioritaire	EP	96
	Hors EP	91
Taille du collège	Moins de 300 élèves	89
	De 300 à 500 élèves	92
	Plus de 500 élèves	93
Indice de position sociale	Collèges les moins favorisés – Q1	96
	Q2	93
	Q3	87
	Collèges les plus favorisés – Q4	91
Indice d'éloignement du collège	Collèges les moins éloignés – Q1	86
	Q2	93
	Q3	97
	Collèges les plus éloignés – Q4	92
Référent	Non	89
	Oui	93
Ensemble des collèges		92

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé sous contrat.
 Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 95 des collèges publics proposent l'activité chorale.

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

Près d'un tiers des écoles et des collèges proposant une activité chorale l'organisent en lien avec une structure ou un acteur artistique ou culturel. Dans les écoles, les chorales sont organisées en partenariat avec un conservatoire ou une école de musique (15 %), avec des artistes ou collectifs d'artistes (9 %) et avec une salle de spectacles (5 %). Dans les collèges, elles le sont avec une salle de spectacles (8 %), avec un conservatoire ou une école de musique (8 %), et avec des artistes ou collectifs d'artistes (6 %).

L'éducation artistique et culturelle vue à travers la nature des projets

Un second volet de l'enquête « Mise en œuvre de la politique de l'EAC » interrogeait les enseignants à l'école et les professeurs principaux au collège sur les projets mis en place pour la classe dont ils s'occupent. La partie qui suit présente ainsi le contenu des projets décrits par les enseignants et se concentre notamment sur les domaines artistiques privilégiés et les formes que les projets peuvent prendre.

Des domaines artistiques et culturels plus variés au collège qu'à l'école

Dans les écoles, les projets d'EAC concernent le plus fréquemment la musique et le chant (38 % des projets en école relèvent de ce domaine) et les arts plastiques (36 %). Les autres domaines les plus prisés sont le théâtre (et conte, mime, marionnettes, mise en scène) (19 %), la danse (19 %), le patrimoine (14 %), et enfin le cinéma (12 %) et l'écriture (12 %).

Dans les collèges, la diversité des domaines mobilisés est plus grande. Les arts plastiques (28 %), le théâtre (24 %), le patrimoine (24 %), voisinent avec la musique et le chant (20 %), l'écriture (19 %), le cinéma (15 %), la danse (12 %), l'architecture (12 %) et la culture scientifique (10 %)⁵ (graphique 3).

Des projets concernant majoritairement des groupes de classes

En général, un projet concerne tous les élèves de la classe sauf dans 3 % des cas à l'école et 16 % au collège, où le projet ne concerne qu'une partie de la classe, que ce soit sur la base du volontariat (dans trois cas sur quatre) ou en fonction des options choisies (dans un cas sur quatre). La durée moyenne annuelle d'un projet est de 18 heures pour les écoliers et de 19 heures pour les collégiens, mais ces moyennes masquent de fortes variations puisqu'un quart des projets, en école comme en collège, durent moins de 6 heures tandis qu'un autre quart durent respectivement plus de 20 heures et 22 heures.

Au collège, les projets décrits par les enseignants sont principalement coordonnés par les professeurs de lettres (dans 22 % des cas), d'histoire-géographie (11 %), d'arts plastiques (10 %) et documentaliste (10 %)⁶.

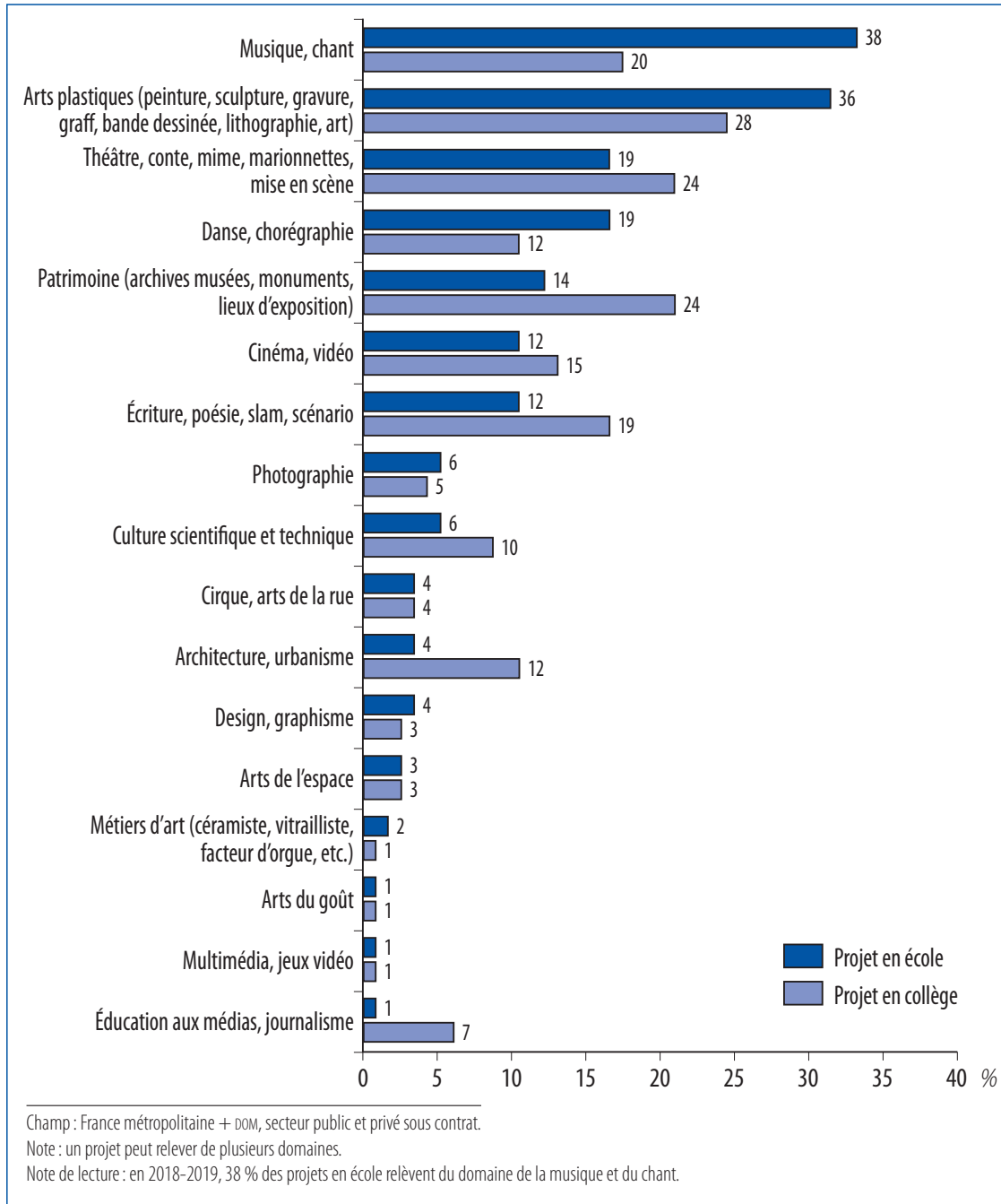
Des partenariats mobilisés dans la moitié des projets

La moitié des projets, que ce soit à l'école ou au collège, sont organisés en partenariat avec un acteur ou une structure artistique ou

5. Un projet peut être associé à plusieurs domaines.

6. Un projet peut avoir plusieurs coordinateurs.

Graphique 3 – Domaines d'éducation artistique et culturelle privilégiés pour les projets dans les écoles et les collèges en 2018-2019



Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

culturelle. Le partenaire joue souvent le rôle de prestataire de services (dans plus de la moitié des partenariats en école comme au collège) mais il peut aussi collaborer à la construction du projet (respectivement dans 45 % et 37 % des cas).

Logiquement, le choix du partenaire dépend étroitement du ou des domaines artistiques et culturels mobilisés dans le projet. À l'école, les partenaires privilégiés en fonction des domaines des projets les

plus courants sont les conservatoires pour la musique et le chant (18 % des projets dans ce domaine), les musées et lieux d'exposition pour les arts plastiques (19 %), les salles de spectacles pour la danse et la chorégraphie (15 %) et enfin les salles de spectacles et les compagnies de théâtre dans le domaine du théâtre (respectivement 14 %, 13 %). Au collège, les projets touchant au patrimoine sont majoritairement réalisés en partenariat avec les musées et lieux d'exposition et les monuments historiques (respectivement 32 % et 28 %), et les projets d'arts plastiques avec les musées et lieux d'exposition (23 %). Les projets qui concernent le théâtre mobilisent souvent des compagnies de théâtre et des salles de spectacles (dans respectivement 27 % et 21 % des cas) et les projets en musique et en chant, les salles de spectacles (20 % des cas).

Une diversité de financement

Les projets cités reçoivent des financements dans la moitié des cas à l'école et près des deux tiers au collège. En école, les financements proviennent principalement des collectivités territoriales et de la coopérative scolaire (pour près de deux projets sur dix dans les deux cas) puis des fonds associatifs et des contributions des familles (un cas sur dix). Les projets au collège sont principalement financés grâce aux fonds propres de l'établissement (pour près de quatre cas sur dix) puis aux contributions des familles et des collectivités territoriales (deux cas sur dix)⁷.

Les projets ne bénéficient pas des mêmes sources de financement dans et hors éducation prioritaire. Lorsque les projets sont financés, les écoles en éducation prioritaire mobilisent moins souvent les fonds associatifs (8 % en éducation prioritaire vs 16 % hors éducation prioritaire), mais ces dernières sont mieux dotées par le rectorat (4 % vs 1 %) et l'inspection académique (7 % vs 2 %). En revanche, pour les collèges en éducation prioritaire les contributions des familles sont moins souvent mobilisées dans le financement (7 % vs 21 %).

Si l'on compare maintenant le secteur privé au secteur public au collège⁸, d'autres différences apparaissent. Les projets sont plus rarement financés dans les collèges privés (46 % vs 64 % dans les collèges publics). Par ailleurs, les projets financés dans les collèges privés sont moins souvent soutenus financièrement par les fonds propres de l'établissement (20 % vs 43 %), les collectivités territoriales (5 % vs 23 %) mais recourent plus souvent au soutien des familles (35 % vs 14 %).

7. Les projets peuvent avoir plusieurs sources de financement (le total fait plus de 100 %).

8. L'enquête ne comporte pas assez d'écoles privées pour qu'un traitement spécifique ou comparatif soit possible sur ce point.

Pratique artistique à l'école et sortie au collège

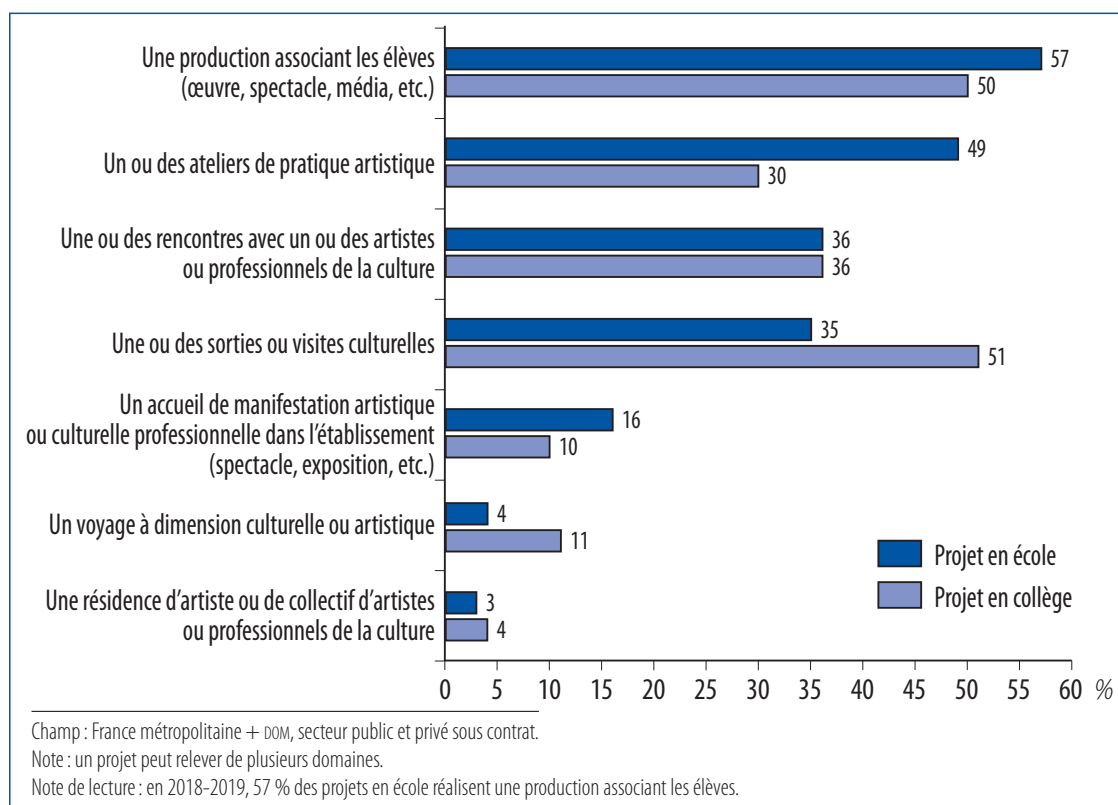
Faisons maintenant un tour d'horizon des quatre principales formes que peuvent prendre les projets.

- **La production associant les élèves** est présente dans 57 % des projets décrits à l'école et 50 % au collège. Elle prend le plus souvent la forme d'un spectacle (dans 54 % des cas en école et 37 % des cas en collège), d'une exposition de créations ou de panneaux dans les espaces de vie scolaire (respectivement 30 % et 28 %), d'un film ou d'une production numérique, blog, page Web, etc. (12 % et 22 %), ou encore d'un livre, d'un journal, d'articles (9 % et 21 %) et d'une journée « portes ouvertes » (8 % et 16 %). La production s'adresse principalement aux familles (dans 85 % des projets en école et 63 % de ceux en collège) et aux autres élèves de l'établissement (69 % et 76 %).
- **L'atelier de pratique artistique** se retrouve dans 49 % des projets à l'école et 30 % au collège. Ces ateliers se composent d'une seule séance de pratique artistique dans 5 % des cas à l'école et 9 % au collège. Quand les projets comportent un cycle d'ateliers (deux séances ou plus), en moyenne les écoliers participent à quatorze séances de pratique artistique et les collégiens à treize. Les ateliers se déroulent dans huit cas sur dix au sein de l'établissement scolaire que ce soit en école ou en collège, dans près d'un cas sur dix, ils se déroulent dans une structure culturelle partenaire. Le plus souvent, les ateliers sont consacrés à la pratique des arts plastiques (47 % des projets à l'école et 37 % des projets au collège comportant au moins un atelier de pratique artistique). Les ateliers proposés aux écoliers concernent ensuite principalement la musique et le chant (37 %), et la danse, la chorégraphie (21 %) tandis que ceux proposés aux collégiens privilégient le théâtre (31 %), la musique et le chant (27 %), l'écriture (24 %) et la danse (22 %).
- **La rencontre avec des artistes ou professionnels de la culture** est présente dans 36 % des projets, que ce soit en école ou au collège. L'artiste ou le professionnel le plus souvent rencontré est le musicien, chanteur dans les écoles (dans 35 % des projets comportant une rencontre en école) tandis que dans les collèges, c'est le comédien, conteur, mime ou metteur en scène (31 %). Les autres principaux artistes et professionnels rencontrés en école sont l'artiste plasticien (24 %), le comédien (18 %) et le danseur, chorégraphe (16 %), tandis que dans les collèges, ce sont le musicien, chanteur (24 %), l'écrivain, scénariste, poète (18 %), le danseur, chorégraphe (17 %) et l'artiste plasticien (15 %).
- Enfin, **les sorties et visites culturelles** sont présentes dans 35 % des projets à l'école et 51 % au collège. Elles ont principalement lieu dans les musées et lieux d'exposition en école comme en collège (respectivement 40 % et 35 % des projets comprenant une sortie).

En école, les autres principaux lieux de sorties ou visites sont les cinémas (20 %), les compagnies de cirque, d'arts de la rue (19 %), les monuments historiques (15 %) et enfin les bibliothèques, médiathèques (10 %), alors qu'en collège, ce sont les monuments historiques (32 %), les salles de spectacles (22 %) et les cinémas (16 %). À noter que la visite d'une compagnie de cirque ou d'arts de la rue est quasiment inexistante au collège alors que c'est une des destinations principales des sorties à l'école. Inversement, les écoles n'organisent que très peu de sorties dans une salle de spectacles, alors que c'est une des sorties les plus courantes dans les collèges. Dans une moindre mesure, la visite d'un monument historique est plus courante dans les collèges.

Par ailleurs, d'autres formes moins courantes existent : l'accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement (16 % des cas à l'école et 10 % au collège), le voyage à dimension culturelle ou artistique (respectivement 4 % et 11 %) et enfin, particulièrement rare, la résidence d'artiste, de collectif d'artistes ou de professionnels de la culture (3 % et 4 %)⁹ (graphique 4).

Graphique 4 – Formes des projets en école et en collège en 2018-2019



Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation/DEPS, ministère de la Culture, 2020

9. Ces trois dernières formes de projets ne seront pas plus détaillées car elles correspondent dans l'enquête à un trop petit nombre de projets, ce qui interdit tout analyse statistique.

L'ensemble des sorties (la sortie ou visite culturelle et le voyage à dimension culturelle ou artistique) apparaissent ainsi plus répandues dans les collèges, tandis que les formes liées à la pratique de l'élève sont plus fréquentes en école (la production associant les élèves et l'atelier de pratique artistique).

Méthodologie

Enquête sur l'éducation artistique et culturelle

Champ : écoles et collèges de France métropolitaine et des DOM.

Source : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; DEPS, ministère de la Culture, 2020, enquête sur l'éducation artistique et culturelle (2018-2019).

Au cours de l'année 2019, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture se sont associés pour renouveler l'enquête à destination des écoles et des collèges sur l'éducation artistique et culturelle.

L'enquête comporte deux volets. Le premier interroge les directeurs d'école et principaux de collège et consiste à mieux connaître la manière dont l'éducation artistique et culturelle est organisée au sein des établissements scolaires, à déterminer combien d'élèves sont touchés par des actions ou des projets EAC, quelles activités, quels clubs, quelles rencontres sont proposés. Le second volet interroge quant à lui les enseignants à l'école et les professeurs principaux au collège sur le contenu des projets mis en place pour la classe dont ils s'occupent. Ils sont questionnés sur les domaines artistiques et culturels et les formes que prennent les projets. La première partie de la publication rend compte des réponses des directeurs d'école et des principaux de collège tandis que la seconde partie se concentre sur les réponses des enseignants.

Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2018-2019.

L'échantillon 2018-2019 compte environ 1 000 écoles et 700 collèges. Il a été tiré au sort selon plusieurs critères d'équilibrage (taille de l'école ou du collège, type d'école, caractère rural ou urbain, appartenance à l'éducation prioritaire). Le redressement de la non-réponse a été effectué par calage sur marge sur ces mêmes critères.

Indice de position sociale (IPS)

L'indice de position sociale (IPS) est calculé sur les PCS (professions et catégories sociales) des deux représentants des élèves. L'IPS est une variable quantitative qui synthétise plusieurs dimensions (sociale, économique, scolaire) à partir de la PCS. Il a pour objectif de décrire les inégalités sociales à l'école et d'étudier les relations entre la performance scolaire et l'origine sociale. Il est calculé pour chaque établissement scolaire comme la moyenne des IPS

croisés des élèves. Cet indice prendra une valeur d'autant plus élevée que les PCS sont considérées favorables à la réussite scolaire de l'élève.

Sur ce point, voir Thierry ROCHER, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation et formations*, n° 90, avril 2016, « Inégalités sociales, motivation scolaire, offre de formation, décrochage ».

Indice d'éloignement

La caractérisation territoriale des collèges s'appuie ici sur un indice d'éloignement. Il s'agit d'un indicateur synthétique qui tient compte, pour un établissement donné, du profil de la commune de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive. L'indice est d'autant plus élevé que le collège est éloigné.

Sur ce point, voir *Note d'Information*, n° 19.36 © DEPP, « Une mesure de l'éloignement des collèges ».



152 pages.
ISBN 978-2-11-128156-1
Commander l'ouvrage auprès
de la Documentation française
Téléchargeable sur le site :
www.cairn.info

QUESTIONS DE CULTURE

Questions de genre, questions de culture

Sylvie Octobre (sous la dir. de)

Regarder des séries télévisées, jouer aux jeux vidéo ou lire des livres, fréquenter la Cité des sciences ou s'adonner à une pratique artistique en amateur sont autant d'activités où la différence des profils sexués des publics ne cesse de s'affirmer. Pourtant, supposés librement choisis, les loisirs culturels peuvent passer pour l'expression des intérêts, des goûts, des passions des individus voire de leur personnalité.

C'est que l'écheveau subtil des incitations et des interdictions de l'entourage, – de l'enfance à l'âge adulte –, des stéréotypes de sexe, qui attribuent de manière exclusive certaines qualités aux femmes et d'autres aux hommes, et des stéréotypes concernant les pratiques culturelles, dont certaines sont considérées comme féminines et d'autres comme masculines, réduit la liberté de choix en dessinant des voies balisées et en suggérant des hiérarchies entre les itinéraires.

Comment les loisirs culturels contribuent-ils à la construction identitaire des filles et femmes, ainsi que des garçons et hommes ? Comment les usages, pratiques et consommations culturels et les représentations qui en découlent participent-ils à façonner le genre ?

Les différenciations de genre présentes dans le champ des loisirs culturels sont-elles le terreau d'inégalités, d'autant plus cachées qu'elles sont renvoyées au goût, naturel et électif ?

Telles sont les questions que soulève le présent ouvrage, à travers différentes perspectives, selon l'âge des individus, les goûts et pratiques (pratiques musicales en amateur, consommations médiatiques, culture scientifique et technique). Les cinq contributions réunies ici détissent l'écheveau du genre et interrogent sa construction sociale, étroitement imbriquée à celle de l'âge, de la position sociale et de la couleur de peau. Ce faisant, elles démontrent, s'il en était besoin, que les loisirs culturels sont aussi une affaire de genre.

Viviane Albenga, Nathalie Almar, Marie Buscatto, Roger Cantacuzène, Christine Détérez, Reguina Hatzipetrou-Andronikou, Nadine Lefaucheur, Éric Macé, Catherine Marry, Claire Piluso, Ionela Roharik et Sandrine Rui ont contribué à cet ouvrage.

Abstract

An overview of arts and culture education in French schools, 2018-2019

In the academic year 2018-2019, almost three-quarters of pupils benefited from at least one artistic or cultural education project or initiative, 80% in primary education and 59% in secondary education. This proportion remains stable in comparison with the previous year.

The differences between the projects and initiatives available are partly correlated to the characteristics of the various educational establishments, e.g. the number of pupils, their social class and the presence or absence of an arts and culture education coordinator or teaching supervisor.

In addition to artistic and cultural education projects and initiatives, the majority of primary and secondary schools organise at least one related activity (e.g. cultural visits, meeting artists, clubs etc.). Over 80% of primary schools and 90% of secondary schools have a partnership with at least one artistic or cultural organisation or body.

Unlike primary schools, secondary schools see an overrepresentation of girls in certain areas such as dance, theatre or choral clubs.

In the academic year 2018-2019, 63% of primary schools and 92% of secondary schools offered choral activities, an increase on the previous year by 7 and 8 percentage points respectively.

Finally, in primary schools, arts and culture education projects tend to be strongly dominated by music, singing and visual arts, whilst the offering in secondary schools is far more diverse.

Directeur de la publication : Loup Wolff,
chef du Département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
http://www.cairn.info/editeur.php?iD_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Au cours de l'année 2018-2019, près de trois élèves sur quatre ont bénéficié d'au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : 80 % dans le premier degré et 59 % au collège. Cette part est stable par rapport à l'année précédente.

Les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux caractéristiques des établissements scolaires, notamment au nombre d'élèves, à leur profil social, à la présence ou non d'un coordinateur ou d'un référent à l'éducation artistique et culturelle.

Outre les actions et projets d'éducation artistique et culturelle, la plupart des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec celle-ci (sortie culturelle, rencontre avec un artiste, clubs, etc.). Plus de huit écoles et neuf collèges sur dix sont engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique et culturel.

À la différence du premier degré, les collèges se distinguent par une surreprésentation des filles dans certaines activités comme les clubs de danse, de théâtre ou les chorales.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 63 % des écoles et 92 % des collèges proposent l'activité chorale, soit une hausse (respectivement de plus 7 points et plus 8 points) par rapport à l'année précédente.

Enfin, les domaines mobilisés pour les projets EAC sont à l'école fortement dominés par la musique, le chant et les arts plastiques tandis qu'au collège la diversité est plus grande.

Téléchargeable sur le site :
www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques
et sur
www.cairn.info
ISBN : 978-2-11-139976-1

